



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace

Première session  
13-15 octobre 2004  
Bangkok

**INITIATIVES ET PROGRAMMES MAJEURS POUR PROMOUVOIR LA COOPÉRATION  
RÉGIONALE EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION,  
DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Le présent document examine les initiatives et programmes majeurs visant à promouvoir la coopération régionale dans le domaine du développement des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (TICE) et de leurs applications. Pour assurer la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, les pays de la région ont entrepris d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux. Compte tenu de la diversité des modalités de développement des TICE et de leurs applications dans la région, les initiatives et programmes de coopération régionale jouent un rôle important s'agissant d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en vue de la création de conditions propices pour accélérer la mise en place d'infrastructures pour les TICE et les applications concrètes de ces technologies aux fins d'un développement économique et social durable et d'une meilleure qualité de vie dans la région de l'Asie et du Pacifique.

En outre, le document souligne le rôle de la CESAP dans la promotion et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes de coopération régionale concernant le développement des TICE et leurs applications, tels que le Programme large bande pour l'Asie et le Programme pour les applications des techniques spatiales au développement durable. La CESAP collabore à des initiatives et des programmes entrepris par les pays de la région, tels que la Coopération multilatérale Asie-Pacifique pour les techniques spatiales et leurs applications (Initiative AP-MCSTA), le Forum Asie-Pacifique des agences spatiales régionales et le Sous-Comité de l'ASEAN sur les applications des techniques spatiales, ou à des initiatives mondiales comme la Charte internationale «Espace et catastrophes majeures». La CESAP offre par ailleurs à ses membres une tribune où ils peuvent promouvoir des initiatives de coopération régionale concernant le développement et les applications des TIC et des technologies spatiales. À la soixantième session de la Commission, un certain nombre de pays ont annoncé des initiatives. Ils sont invités à exposer leurs propositions au Sous-Comité.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. PROGRAMME LARGE BANDE POUR L'ASIE.....	2
II. COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES SPATIALES .....	3

## Introduction

1. Le développement rapide, la large diffusion et le coût de plus en plus abordable des technologies de l'information, des communications et de l'espace (TICE), ont grandement favorisé la progression mondiale vers la société de l'information et du savoir. L'application à grande échelle des technologies de l'information et des techniques de gestion du savoir dans les entreprises et les institutions gouvernementales a des répercussions durables sur tous les secteurs de l'économie et sur toutes les couches de la société. Elle est reconnue comme le principal moteur de la mondialisation car elle offre de vastes possibilités de développement durable et de meilleure qualité de vie et contribue aussi à l'atténuation de la pauvreté.

2. Pour que ces avantages potentiels profitent à tous, la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information a été convoquée à Genève en décembre 2003. À cette occasion, les dirigeants mondiaux ont souligné la nécessité d'établir une société de l'information inclusive, et les pays se sont engagés à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux pour atteindre les objectifs fixés. Pour la région de l'Asie et du Pacifique, le défi consiste à savoir comment aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition, à développer les capacités pertinentes en matière de mise en place d'une infrastructure pour les TICE, d'applications informatiques et de mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des TIC. Ces mesures ont pour finalité la réalisation d'un développement économique et social durable et l'amélioration de la qualité de vie.

3. En raison de la diversité des pays de la région, la coopération régionale a été l'une des approches les plus efficaces pour venir en aide aux pays les moins avancés ou aux régions les moins développées d'un pays. La CESAP occupe une place privilégiée dans la région pour faire part des pratiques performantes, renforcer les capacités pertinentes aux niveaux technique et politique et prendre des dispositions institutionnelles en vue de l'élaboration de programmes concrets en matière de TICE, aux niveaux national et régional.

4. Actuellement, de nombreux pays et organisations internationales s'efforcent de promouvoir les activités de coopération régionale en matière de TICE dans le cadre de différents programmes et initiatives. Certaines initiatives internationales ont des composantes régionales ou encouragent une participation régionale effective. Le Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace est chargé de promouvoir les mécanismes de coopération sous-régionale et régionale dans le domaine du développement et des applications des TICE. Il constitue un espace de dialogue où les décideurs peuvent échanger des vues sur ce qu'ils attendent de la coopération régionale en matière de TICE, encourager une participation active à cette coopération et donner des conseils sur le lancement ou le renforcement de ces initiatives et programmes de coopération régionale au profit des membres et membres associés de la CESAP.

## I. PROGRAMME LARGE BANDE POUR L'ASIE

5. La Déclaration de Tokyo – le Sommet mondial sur la société de l'information vu par les pays de la région Asie-Pacifique – adoptée par la Conférence régionale Asie-Pacifique préparatoire au Sommet a insisté avec force sur la nécessité de renforcer les infrastructures nécessaires à un réseau régional à large bande en recourant aux nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité des réseaux et donner des moyens de satisfaire les besoins des pays de la région. Nombre de ces pays appuient activement l'établissement d'un réseau à large bande en Asie et dans le Pacifique. En mars 2003, le Gouvernement japonais a formulé l'initiative régionale large bande dans le cadre du «programme prioritaire e-Japan». À sa soixantième session, tenue à Shanghai en avril 2004, la CESAP a accueilli avec intérêt les initiatives en cours telles que le Programme large bande pour l'Asie proposé par le Japon et d'autres pays. Le deuxième Sommet des ministres des technologies de l'information, tenu en janvier 2004, avait souligné l'importance de la création d'un environnement propice à la mise en place d'un réseau à large bande dans la région. Cet appel a été réitéré par la Conférence ministérielle sur le large bande et le développement des TIC, organisée par la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique à Bangkok, les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2004.

6. La Conférence, à laquelle ont participé les ministres des technologies de la communication et de l'information – ou leurs représentants – de 27 pays membres de la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, a adopté le Programme de Bangkok pour le développement du large bande et des TIC en Asie et dans le Pacifique, qui a pour objet d'exploiter au mieux les technologies au profit de la population de la région. Il réaffirme la volonté des pays membres d'appliquer la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève, adoptés lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui reconnaissent le rôle central des infrastructures pour les TIC dans la réalisation de l'objectif de l'inclusion numérique et préconisent la création d'un environnement où le large bande et les TIC permettront d'accélérer le développement économique et social de la région. La Conférence a confirmé la nécessité d'engager une action aux niveaux national, sous-régional et régional pour a) sensibiliser à la question et promouvoir le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines; b) créer des conditions favorisant l'investissement dans le large bande et les TIC; c) améliorer l'accès au large bande et aux TIC et encourager leur utilisation; et d) renforcer la coopération internationale.

7. La création d'un environnement favorable à la mise en place d'un réseau à large bande exige un large consensus régional sur la question et l'adoption de principes communs par tous les pays de la région et les principales parties prenantes, notamment les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Le réseau régional à large bande servira d'assise à la création d'une société de l'information régionale inclusive et à même de fournir des solutions nouvelles et meilleures à la région pour relever les défis auxquels celle-ci demeure confrontée, tels que l'élimination de la pauvreté, la création de savoir et la promotion d'un développement économique social et culturel durable.

8. En outre, le Programme large bande pour l'Asie est une initiative pluridimensionnelle dans laquelle diverses considérations interviennent: politiques et stratégies nationales et régionales, développement d'infrastructures, diversité culturelle et linguistique, propriété intellectuelle, contenu, sécurité de l'information, renforcement des capacités, mise à profit des possibilités numériques aux fins de l'autonomisation des individus, etc.

9. C'est pourquoi il est d'une importance capitale qu'une entité régionale compétente soit chargée de coordonner et d'organiser la coopération avec les diverses parties prenantes pour résoudre les problèmes multidisciplinaires et plurisectoriels associés à la création d'un environnement propice à l'établissement d'un réseau à large bande.

10. La CESAP pourrait être cette entité car c'est la seule organisation intergouvernementale qui couvre l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique. Elle possède une longue expérience en matière de coordination de la coopération régionale dans différents domaines du développement social et économique, y compris les TICE. Le rôle de coordonnateur de la CESAP lors de la préparation régionale de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information a été très apprécié par ses membres et membres associés, ainsi que par les membres du Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC.

11. En particulier, la CESAP devrait axer son action, dans le cadre de la mise en œuvre du programme large bande régional, en premier lieu sur les activités suivantes:

- Élaboration d'un consensus régional et établissement d'un cadre régional réunissant toutes les parties prenantes en Asie et dans le Pacifique;
- Création, par l'adoption de mesures et de règlements appropriés, d'un environnement propice à l'établissement d'un réseau à large bande;
- Renforcement des capacités nécessaires, y compris mise en valeur des ressources humaines;
- Promotion des applications du large bande dans plusieurs domaines (administration électronique, commerce électronique, cyberécologie, téléenseignement, télésanté);
- Promotion de la diffusion des contenus (normalisation des codes de caractères pour les différentes langues, traduction automatique et archivage des biens culturels).

## **II. COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES SPATIALES**

12. Les technologies spatiales et leurs applications se caractérisent par les possibilités de coopération internationale qu'elles offrent. Outre que la plupart des pays de la région peuvent, depuis le début des années 80, avoir accès aux services et aux applications des satellites d'observation de la Terre et de communication, la coopération régionale les aide à prendre conscience du potentiel

considérable offert par les applications spatiales pour la planification du développement durable dans des domaines tels que la comptabilité des ressources naturelles, la surveillance de l'environnement, la gestion des catastrophes, l'établissement de réseaux de communication et d'information et l'amélioration des capacités nationales afin de mieux tirer parti de ces outils technologiques puissants en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement.

13. Consciente des capacités de développement des technologies spatiales et d'utilisation de leurs applications qui existent dans la région et compte tenu du souhait exprimé par ses membres et membres associés d'accroître la coopération régionale, la Commission a décidé, à sa quarante-neuvième session en 1993, d'organiser une réunion ministérielle sur la question. La Conférence ministérielle sur les applications des technologies spatiales au développement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Beijing en 1994, a adopté la Déclaration de Beijing sur les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique, la Stratégie de coopération régionale en matière d'applications des techniques spatiales au développement durable, ainsi que le Plan d'action pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, et a également lancé le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (PRORESpace), qui doit être mis en œuvre aux niveaux national et régional.

14. Au niveau régional, la principale réalisation du Programme a été la mise en place d'un réseau à trois niveaux visant à promouvoir la coopération régionale dans le domaine du développement et des applications des technologies spatiales dans la région. Ce réseau comprend le Comité consultatif intergouvernemental pour le PRORESpace, quatre groupes de travail régionaux (sur la télédétection, les systèmes d'information géographique et la localisation par satellite; sur les applications des communications par satellite; sur les applications de la météorologie par satellite et la surveillance des catastrophes naturelles; et sur les applications des sciences et des technologies de l'espace), ainsi que le Service régional d'information et Réseau éducation et formation. Le programme de coopération régionale, qui a joué un rôle de catalyseur, a eu un impact considérable sur le renforcement des capacités nationales et a fait de l'Asie et du Pacifique l'une des régions où l'on enregistre les progrès les plus rapides sur le plan du développement et des applications des technologies spatiales.

15. La deuxième Conférence ministérielle sur les applications des technologies spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique a eu lieu à New Delhi en 1999. Elle a marqué un double tournant dans le resserrement de la collaboration dans le domaine des applications et du développement des technologies spatiales dans la région avec l'adoption de la Déclaration de Delhi sur les applications des techniques spatiales à l'amélioration de la qualité de vie en Asie et dans le Pacifique au cours du nouveau millénaire et de la Stratégie et du Plan d'action pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, et a lancé la deuxième phase du projet PRORESpace.

16. Le PRORESPACE II est un programme orienté vers l'action et les résultats. Il vise à satisfaire les besoins minimum des pays de la région, encourage l'utilisation opérationnelle des technologies spatiales dans divers domaines: gestion des ressources environnementales et naturelles, atténuation de la pauvreté, réduction des effets des catastrophes naturelles, sécurité alimentaire, renforcement des capacités, mise en valeur des ressources humaines et éducation, soins de santé et hygiène, et planification du développement durable. Les modalités d'exécution du programme ont changé; après avoir mis l'accent sur la formation et la sensibilisation pendant la première phase, on cherche désormais à promouvoir l'établissement de mécanismes de coopération régionaux pour soutenir les applications opérationnelles des technologies spatiales.

17. Avec le développement rapide des technologies spatiales et leurs applications toujours plus larges dans la région, de nombreux pays se sont intéressés à ces technologies et espèrent pouvoir partager les ressources pertinentes; certains souhaitent instituer des mécanismes spécifiques axés sur les applications tandis que d'autres voudraient partager davantage les retombées de leurs activités spatiales afin de resserrer la coopération. Cela a conduit à la mise en place d'initiatives et de programmes de coopération régionaux et mondiaux qui contribuent au renforcement des capacités de la région en matière d'utilisation opérationnelle de l'information spatiale et des outils techniques applicables.

18. En 1991, la Chine, le Pakistan, la Thaïlande et d'autres pays de l'Asie et du Pacifique ont proposé conjointement le projet intitulé Coopération multilatérale Asie-Pacifique pour les techniques spatiales et leurs applications (AP-MCSTA) et organisé le premier atelier connexe en 1992 à Beijing. Lors de cet atelier, le projet a été défini comme une initiative de coopération multilatérale intergouvernementale régionale visant à établir une entité juridique chargée de promouvoir la coopération multilatérale dans le domaine des techniques spatiales et de leurs applications dans la région de l'Asie et du Pacifique. Un comité de liaison et, ultérieurement, le secrétariat de ce comité, et un comité préparatoire à l'établissement d'un mécanisme de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique ont été mis en place en Chine. Entre 1994 et 2003, sept conférences consacrées à cette initiative ont été organisées. Le Bangladesh, la Chine, la Mongolie, le Pakistan, la République de Corée, la République islamique d'Iran et la Thaïlande participent au projet sur les petits satellites multisessions qui est entré dans sa phase de mise au point du matériel informatique.

19. Depuis 2001, on cherche à institutionnaliser l'Initiative AP-MCSTA pour qu'elle évolue vers une organisation de coopération spatiale pour l'Asie et le Pacifique, l'objectif étant d'établir un organisme intergouvernemental indépendant sans but lucratif, doté d'un statut juridique international à part entière et chargé de promouvoir la coopération multilatérale dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications ainsi que de la recherche sur les sciences spatiales.

20. Le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAP), institué à l'occasion de l'Année internationale de l'espace (1992), s'est réuni en 1993 pour examiner les moyens d'améliorer le développement des technologies spatiales dans chaque pays et procéder à un échange de vues dans

l'optique d'une future coopération en matière d'activités spatiales dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les principales activités du Forum sont ses réunions annuelles, qui sont organisées conjointement par le Ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et des technologies et l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, et dont le secrétariat est au Japon. Les principaux objectifs du Forum sont les suivants: adopter des mesures visant à ce que les technologies spatiales et leurs applications contribuent au développement socioéconomique de la région de l'Asie et du Pacifique et à la préservation de l'environnement, échanger des informations sur les ressources spatiales et les programmes spatiaux nationaux, et examiner les possibilités de coopération entre les concepteurs et les utilisateurs de technologies spatiales. Les domaines techniques couverts par le Forum sont notamment l'observation de la Terre, les applications des communications par satellite et l'éducation et la sensibilisation aux technologies spatiales.

21. Le Sous-Comité des technologies sur les applications des techniques spatiales, qui relève du Comité des sciences et des technologies de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, a été créé en 2000 afin d'établir un cadre propice au renforcement de la collaboration dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications. Cette collaboration porte essentiellement sur les applications de la télédétection et devrait s'étendre à d'autres domaines d'application des technologies spatiales, tels que la télémédecine et le téléenseignement.

22. La Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également connue sous le nom de Charte internationale «Espace et catastrophes majeures») est une initiative internationale qui réunit l'Agence spatiale européenne et les agences spatiales nationales de l'Argentine, du Canada, des États-Unis, de la France et de l'Inde. Elle vise à promouvoir la coopération entre les agences spatiales et les opérateurs de systèmes spatiaux en matière d'utilisation des installations spatiales à titre de contribution à la gestion des crises majeures résultant de catastrophes naturelles ou technologiques. Dans un tel cas, il serait possible de déclencher le mécanisme de la Charte pour mobiliser ses membres afin qu'ils communiquent au pays touché des données spatiales émanant de leurs satellites d'observation de la Terre à l'appui des activités visant à atténuer les effets de la catastrophe. L'Agence spatiale japonaise a présenté une demande d'adhésion à la Charte. D'autres agences spatiales asiatiques envisagent de le faire en fournissant des données émanant de leurs satellites d'observation de la Terre.

23. La deuxième Conférence ministérielle sur les applications des technologies spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique a préconisé un renforcement du dialogue entre les pays de la région participant aux grandes initiatives spatiales en vue d'harmoniser les initiatives régionales concernant les applications des technologies spatiales et de promouvoir la coopération régionale grâce à un échange d'informations continu, d'examiner les moyens de créer une synergie entre les activités menées dans le cadre des initiatives régionales, et d'étudier les moyens possibles d'établir un mécanisme permanent de coopération régionale. En collaboration avec les secrétariats de

l'Initiative AP-MCSTA et de l'APRSAF, la CESAP a organisé quatre forums de dialogue depuis 1999, en alternance avec les grandes réunions de ces instances. Elle a également coopéré avec l'Initiative précitée pour faire en sorte que d'autres pays en développement qui n'y participent pas bénéficient de ses activités de formation aux technologies spatiales et à leurs applications dans le domaine de la télédétection. En outre, elle a collaboré étroitement avec la Charte pour étudier les mécanismes qui permettraient aux pays de la région de mettre en place des procédures grâce auxquelles ils pourraient bénéficier de la Charte.

24. Grâce à son élargissement et au cadre de coopération fourni par le PRORESpace, tel qu'approuvé par la deuxième Conférence ministérielle, la CESAP est à même de jouer un rôle de catalyseur et de servir de cadre à la coopération régionale entre ses membres et membres associés. Le mécanisme PRORESpace favorisera la coopération entre les pays et permettra de faire bénéficier d'autres pays en développement de la région des ressources spatiales des pays actifs dans ce domaine.

25. La CESAP constitue également une tribune efficace pour le lancement de projets de coopération régionale. À la soixantième session de la Commission, tenue à Shanghai (Chine) en avril 2004, certains de ses membres ont formulé des propositions concernant la coopération régionale dans le domaine du développement et des applications des TIC et des technologies spatiales; on citera notamment:

- La proposition de la République islamique d'Iran relative à la création d'un centre régional de gestion des catastrophes rattaché aux Nations Unies;
- La proposition du Kazakhstan sur la coopération en matière de services de lancement de satellites;
- Dans le domaine plus vaste des TICE et de la société de l'information, l'offre de la Thaïlande de coopérer à l'établissement d'un cadre de «mesure uniforme de la société de l'information» ou des indicateurs normalisés servant à mesurer la société de l'information;

Les représentants de ces pays seront invités à exposer leurs propositions au Sous-Comité.

26. Dans le cadre de ces processus, la CESAP continuera d'œuvrer avec les pays membres, en association avec les initiatives concernées, pour créer une synergie entre toutes les contributions pouvant émaner à la fois des pays membres et des initiatives, afin de promouvoir la mise en place de mécanismes de coopération régionale dans le domaine du développement et des applications des TIC et des technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes, l'objectif étant de combler le fossé numérique et d'atténuer la pauvreté, et d'aider ses membres et membres associés à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire ainsi que les buts fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information et le Sommet mondial pour le développement durable.